

MERCREDI
16
DÉCEMBRE
82^e ANNEE.
n° 95

Journal du Lot

50 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis Dir. : A. COUESLANT † (1868-1942)

LETTE DU MARÉCHAL DE FRANCE AU CHANCELIER HITLER

Le 26 novembre dernier, le chancelier Hitler adressait au Maréchal de France, chef de l'Etat, une lettre dont le texte a été rendu public. Voici le texte de la lettre que le Maréchal a adressée en réponse, le 5 décembre dernier, au chancelier Hitler :

Vichy, le 5 décembre 1942.

Monsieur le Chancelier,

Dans son malheur, la France avait gardé pour son armée, sa flotte et son aviation un sentiment d'affectueux attachement, inspiré de sa fidélité aux traditions militaires de son histoire. En lui permettant, dans la convention d'armistice, de conserver certains éléments de cette armée, vous avez marqué votre compréhension de la valeur de tels sentiments, dont le peuple allemand sait apprécier la noblesse. L'agression anglo-saxonne en Afrique française et la trahison de certains chefs vous ont amené à prendre des mesures telles que l'occupation des frontières et de la côte méditerranéenne et la démobilisation des forces armées françaises.

Je ne puis que m'incliner devant ces décisions, qui ont douloureusement retenti dans le pays tout entier. Vous estimez, à juste titre, inconcevable qu'un Etat puisse, à la longue, exister sans une armée disciplinée et obéissante. J'ai, à cet effet, pour premier devoir, de reconstituer une armée capable d'assurer la sauvegarde de la France et de son Empire.

Le maréchal von Rundstedt ayant été chargé par vous, en tant qu'il s'agit de l'action allemande, de prendre toutes les décisions et de conclure tous arrange-

ments nécessaires, je le prie aujourd'hui même de bien vouloir venir s'entretenir avec moi de ces différentes questions. J'ai été sensible, Monsieur le Chancelier, aux dispositions personnelles que vous avez bien voulu m'exprimer à la fin de votre lettre, en ce qui concerne votre résolution de collaborer avec la France et de l'aider à reconquérir son domaine colonial. C'est en toute loyauté que, de son côté, le gouvernement français poursuivra une politique qui doit permettre d'assurer son avenir dans une Europe réorganisée.

En refusant de quitter le sol de la métropole et en demandant l'armistice, j'ai voulu épargner au peuple français de plus grands malheurs, estimant qu'une entente dans l'honneur entre nos deux peuples n'était pas impossible. Une telle politique, qui répond à la fois à l'intérêt de la France et à celui des peuples européens, ne saurait cependant porter ses fruits que sous l'autorité d'un gouvernement jouissant de toute sa liberté d'action, que vous avez bien voulu vous-même garantir, dans votre message au peuple français du 11 novembre 1942.

En accroissant les pouvoirs du président Laval, chef du gouvernement, j'ai marqué ma volonté de voir s'établir entre nos deux pays des rapports de confiance réciproque pour une politique d'entente et je compte, Monsieur le Chancelier, sur votre esprit de compréhension pour en faciliter la réalisation.

Veuillez agréer, Monsieur le Chancelier, l'expression de ma haute considération personnelle.

Philippe PÉTAIN.

CHRONIQUE DU LOT

Restriction de la consommation de l'électricité

Un arrêté de M. le Secrétaire d'Etat à la Production Industrielle en date du 20 novembre 1941, prescrivait des sévères restrictions à la consommation de l'électricité et spécifiait notamment que les magasins autres que les magasins d'alimentation et les pharmacies ne pourraient utiliser le courant électrique pour l'éclairage des salles de vente qu'entre 10 h. et 17 heures.

En raison de la diminution sans cesse accrue des réserves nationales en énergie hydraulique et en charbon, risquant de provoquer la mise en application de mesures plus rigoureuses, il est indispensable que les usagers de l'électricité observent absolument les dispositions contenues dans l'arrêté précité.

De plus, je signale à ces usagers que par décision récente M. le Directeur de l'électricité a autorisé pour le samedi seulement le report de 17 h. à 19 h. de la limite d'emploi de l'énergie électrique sous réserve toutefois que les consommations de base ne soient pas modifiées.

Cette dérogation s'applique comme précédemment aux magasins autres que les pharmacies et les magasins d'alimentation.

Postes
M. Delavaud, facteur à Nice, est nommé facteur-receveur à Cardaillac.

Vente au-dessus de la taxe
Lundi, jour de marché à Souillac, un inspecteur des brigades volantes, vérifiant les divers marchandises transportées sur le marché, surprit deux femmes qui vendaient l'une des pommes à couteau, et l'autre des carottes au-dessus de la taxe. Procès-verbal leur a été dressé.

Chambre départementale des huissiers
La Chambre départementale des huissiers, remplaçant les trois Chambres de discipline des trois arrondissements du département du Lot, est composée de la façon suivante, suivant décision de M. le Garde des sceaux :

Président : M. René Chabal, huissier à Cahors ; Syndic : M. Jean Armand, huissier à Salviac ; Secrétaire-Trésorier : M. Fauvel, huissier à Cahors ; Rapporteur : M. Lagasque, huissier à Latronquière ; Membre : M. Genillet, huissier à Lacapelle-Marival.

Aux artisans
Les artisans utilisateurs de bois et de charbon de bois sont informés qu'ils doivent retirer sans retard les bons monnaie-matières correspondants du 4^e trimestre, chez leur délégué cantonal.

Pour les cantons de Cahors, Nord et Sud, s'adresser à la Chambre des Métiers (B.A.M.).

Arrestation d'un repris de justice
Mme Vve Mourguès, âgée de 71 ans, rentrait chez elle, lorsqu'arrivée devant la porte de son domicile, un individu s'élança sur elle et tenta de lui voler son sac à main.

En se débattant, Mme Mourguès tomba à terre et fut légèrement contusionnée. L'auteur de l'agression prit la fuite. Mais plainte fut portée à la police qui ouvrit une enquête et procéda peu après à l'arrestation du coupable. C'est un nommé Cournéde Fernand, 25 ans, cuisinier au Restaurant National à Cahors.

Cet individu qui a subi déjà 2 condamnations a été mis en état d'arrestation et écroué à la prison.

Mortel accident de chasse
M. Gabriel Gimbert, 22 ans, demeurant à Montamel, faisait dimanche une partie de chasse. Il suivait les fourrés qu'il frappait, tenant le fusil par le canon, avec la crosse, espérant faire sortir le gibier qui pouvait s'y trouver. Malheureusement le coup partit et la charge atteignit M. Gimbert en pleine poitrine. Transporté à l'hôpital de Cahors, toute intervention chirurgicale fut jugée inutile. Il fut ramené à son domicile où, peu après, il succomba.

Cycliste heurté par un camion
M. Combes, 50 ans, propriétaire au Mayne (commune d'Anglars-Juillac) suivait à bicyclette la route pour rentrer à son domicile, lorsqu'il fut heurté par le camion de M. Cagnac, minotier à Latour. M. Combes fut violemment projeté sur la route. Le chauffeur du camion s'empressa aussitôt de se rendre au bureau de poste et téléphona pour prévenir un médecin.

M. le docteur Blanchet, de Prayssac, arriva sur les lieux, fit transporter le blessé à son domicile, mais n'a pas pu se prononcer sur son état qui est grave.

La gendarmerie de Luzech a ouvert une enquête.

Loterie Nationale
Le tirage de la 22^e tranche de la Loterie Nationale aura lieu le mercredi 23 décembre.

Migraines, névroses fatigues, nervosité
Ces troubles et bien d'autres encore : mauvaises digestions, nausées, renvois, ballonnements, constipation, fermentations intestinales, points au côté droit, langue chargée, amertume de la bouche, etc., cessent rapidement quand on prend après le dîner une tasse de l'excellente tisane Vichyfloré. Résultats garantis. Goût excellent. Vichyfloré, 10 fr. 20 la boîte, ttes pharmacies.

EDEN
Mardi, mercredi, jeudi, samedi et dimanche en soirée à 21 h. Jeudi matinée à 14 h. Dimanche, 1^{re} matinée à 13 h. 45, 2^e matinée à 16 h., une grande production : JENNY LIND, Complément et Actualités.

Cahors

BREF HISTORIQUE D'UNE UTILE ET BIENFAISANTE INSTITUTION

Alors qu'il existe depuis bientôt un mois, suivi avec attention dans son fonctionnement quotidien, nous sommes mis en mesure de donner quelques précisions qui permettent de bien augurer de sa réussite.

Il a été inauguré le 21 novembre par M. le Préfet du Lot et M. le Maire de Cahors. De cette date au 5 décembre il a été servi 4.856 repas sur place ou à emporter. Le « record » de la journée a été de 226 repas à emporter et 221 sur place, soit 447. C'est le 5 décembre que le chiffre le plus élevé a été atteint avec 333 repas à midi.

Financièrement, voici la situation à cette même date. Au départ, le restaurant avait en caisse les 20.000 francs avancés par le Secours National plus 5.000 francs provenant d'un don fait gracieusement par la Princesse de Bourbon.

A l'heure actuelle, après avoir payé les frais d'installation, acheté l'important matériel nécessaire et emmagasiné diverses provisions, il reste en caisse plus de 26.000 francs. C'est donc un léger boni que le Trésorier a enregistré avec satisfaction. Il prouve qu'un restaurant de ce genre est parfaitement viable tout en assurant aux salariés dans un cadre coquet un menu appétissant et aussi copieux que le permettent les circonstances actuelles.

Il est donc opportun de rappeler brièvement comment cette idée est née et a pu être réalisée. La première idée a été émise par M. Pomarède, délégué ouvrier au Comité départemental de Patronage de la Propagande sociale du Maréchal. C'est M. Bérenquier qui en a poursuivi pendant de longues semaines la réalisation : d'abord en trouvant un local, ensuite en faisant libérer ce local qui était réquisitionné par le Contrôle des Prix qui s'installa ailleurs, enfin en découvrant M. Astier pour lui en confier la gérance !

C'est alors qu'une réunion groupa les délégués de tous les Comités sociaux d'entreprise de Cahors, lesquels enquêtèrent à l'intérieur de leur entreprise sur les chances de succès qu'un tel restaurant pourrait rencontrer. Leur enquête démontra que la réussite était assurée, si l'affaire était bien conduite.

On passa alors à la phase décisive, car M. le Préfet mis au courant dès le départ avait donné son appui total et sans réserve. C'est M. Aladel qui le Préfet chargea d'étudier cette réalisation sur le terrain juridique tandis que le regretté M. Paul Orliac mettait à la disposition de M. Bérenquier la somme de 20.000 francs avancée par le Secours National pour permettre le démarrage.

La forme envisagée fut de faire prendre en charge ce restaurant à la fois par le département et par la ville de Cahors. Un Conseil de gestion fut créé sous la présidence de M. le docteur Orliac, délégué par le Conseil municipal, et composé de M. Aladel, secrétaire ; Moles, trésorier, avec MM. Bérenquier, Calvet, Pons et Quittier, membres.

Entre temps, l'hôtel Laporte, réquisitionné par M. le Préfet, était remis en état, tandis que grâce à l'amabilité et à la compréhension de M. l'Intendant Gauthier et de ses services, le ravitaillement était assuré.

Renouvellement des coupons semestriels et distribution des feuilles de denrées pour le mois de janvier 1943.

Les feuilles de coupons pour le 1^{er} semestre 1943 et les feuilles de denrées valables pour le mois de janvier 1943 seront distribuées aux consommateurs de la commune de Cahors aux dates ci-après et dans l'ordre suivant :

- Jeudi 17, vendredi 18, samedi 19 décembre : établissements scolaires et administrations diverses.
 - Lundi 21 décembre : lettre A.
 - Mardi 22 décembre : lettre B.
 - Mercredi 23 décembre : lettres C et D.
 - Jeudi 24 décembre : lettres E, F et G.
 - Samedi 26 décembre : lettres H, I, J, K.
 - Lundi 28 décembre : lettres L et M.
 - Mardi 29 décembre : lettres N, O et P.
 - Mercredi 30 décembre : lettres Q, R, S.
 - Jeudi 31 décembre : lettres T à Z.
- Les consommateurs sont invités à respecter scrupuleusement l'horaire ci-dessus indiqué.

En creusant une tombe

M. Eugène Cabridens, 56 ans, ouvrier de la ville de Cahors, en creusant une tombe dans le cimetière, glissa et fit une chute dans la tombe.

Dans la chute, il a pris une entorse qui l'obligea à garder 20 jours de repos.

En réparant un tender

M. Léon Laborie, 52 ans, sous-chef de brigade au dépôt de la gare de Cahors, montait un ressort sur un tender dans les ateliers lorsque, tout à coup, il prit un effort à la suite duquel il dut être transporté à l'hôpital où une opération a été jugée nécessaire.

80^e Section de Médailleurs Militaires

Les membres de la 80^e Section de Médailleurs militaires sont informés que le Président tient à la disposition des camarades qui n'en sont pas encore pourvus l'insigne officiel de la Société et l'autorisation permanente du port du dit insigne. Le prix est de 3 fr., joindre 1 fr. 50 de port et emballage.

Le Président rappelle que cet insigne est légalement autorisé et que le port est obligatoire dans toutes les cérémonies officielles où la Section est représentée.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni lundi à 17 h. sous la présidence de M. Gisbert, maire.

Arbre de Noël pour les enfants des écoles. — Au début de la séance, M. le Maire met le Conseil au courant d'un projet conçu par la municipalité. Il s'agit d'une fête de Noël qu'elle a l'intention d'organiser dans les écoles de Cahors et auquel participeraient tous les enfants qui les fréquentent. La rigueur des temps que nous vivons ne doit pas priver les enfants d'une joie traditionnelle que la municipalité a voulu quand même leur assurer. Mais M. le Maire explique qu'il ne sera pas possible de leur faire une distribution de jouets aussi ample qu'on l'aurait voulu. A chacun d'eux, il sera donné deux ou trois lots de choses utiles, quant aux jouets dont on n'a pu trouver un nombre suffisant pour tous, ils seront tirés au sort dans une tombola.

A cette fête enfantine, la municipalité tient à associer les jeunes pupilles de la Marine que nous entendons considérer comme des « enfants de Cahors ».

Pour faire face aux frais de cette organisation, M. le Maire demande au Conseil de lui accorder un crédit de 20.000 francs.

Le Conseil s'associe à cette initiative par un vote unanime. — Les rigueurs de l'hiver que nous subissons, explique M. le Maire, sont pénibles pour tout le monde étant donné la rareté du combustible, bois ou charbon. Combien plus dures pour ces pauvres gens qui se trouvent dans l'impossibilité de s'en procurer si peu que ce soit !

Cette idée m'obsède, dit M. le Maire, et pour remédier à ce mal dans la mesure du possible nous avons eu l'idée de créer ce qu'on pourrait appeler un « foyer municipal ». J'entends par là un local où serait installé un appareil de chauffage et où les malheureux qui sont sans feu dans leurs pauvres logis pourraient venir du matin au soir s'abriter du froid.

Malgré toutes nos recherches dans tous les quartiers, il ne nous a pas été possible de trouver un local disponible. Alors nous pensâmes à utiliser une baraque Adriaire ; mais rien que le transport et l'installation d'une de ces baraques nous coûterait 35 ou 40.000 francs.

L'idée nous est venue de faire bâtir une construction légère qui occuperait au bas des Allées Fénélon l'emplacement où se trouvent quelques voitures de forains. Là, si vite qu'on aille, il y aurait lieu de craindre qu'elle ne soit pas achevée avant la fin des froids.

M. le Maire demande alors aux membres du Conseil s'ils n'ont pas une idée à lui soumettre.

Après discussion et examen, aucun local ne se trouvant disponible, la sœur Marie-Rose suggère l'idée qu'on pourrait utiliser à cette destination la salle qui sert aux Soupes populaires. Celle-ci serait évacuée aux heures de distribution.

Le Conseil remercie la sœur Marie-Rose de sa proposition et charge M. le Maire de s'assurer des possibilités de cette réalisation.

Pour faire place nette. — Il arrive trop souvent que la place du Théâtre, la plus centrale et la plus belle de Cahors, soit encombrée par des camions automobiles, ou des véhicules de tous genres que leurs conducteurs ou propriétaires y laissent stationner. Pour parer à cet inconvénient, M. le Maire propose que le stationnement y soit interdit. Les conducteurs de voitures seraient invités à aller stationner place Roussau. Il en est ainsi décidé.

Assurances contre l'incendie. — M. Méric, adjoint, présente un rapport relatif à l'assurance contre l'incendie des immeubles appartenant à la ville. Ces immeubles sont assurés à un consortium de 25 Compagnies.

Les circonstances actuelles font apparaître que la prime d'assurances est insuffisante pour couvrir les risques courus. Ces immeubles étaient estimés à une valeur globale de 17 millions. Après entente avec les Compagnies il a paru nécessaire de porter leur valeur à une somme de 26 millions.

Il convient donc d'augmenter la prime d'assurance en conséquence, c'est-à-dire d'une dizaine de mille francs. Il en est ainsi décidé.

(à suivre.)

Nécrologie

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de Mlle Reygasse, institutrice honoraire, sœur de M. Reygasse, directeur de l'école de Puy-l'Évêque en retraite, décédée à Cahors.

Nous adressons à M. Reygasse, à la famille nos sincères condoléances.

Ces jours derniers ont été célébrés les obsèques de M. Jules Tesquet, retraité S.N.C.F., décédé à Cahors à l'âge de 75 ans. La mort de M. Tesquet a provoqué de vifs regrets parmi tous ceux qui le connaissaient.

Nous adressons à la famille nos vives sympathies et nos sincères condoléances.

Nous avons appris avec regret la mort de M. Jean-Louis Espéret, décédé à Cahors à l'âge de 80 ans. Il était le grand-père de Mmo et M. Combarieu, instituteur à Villesèque à qui nous adressons, ainsi qu'à tous les parents, nos sincères condoléances.

C'est avec regret que nous avons appris le deuil cruel qui vient de frapper les familles Chambon et Barrot qui ont eu la douleur de perdre leur fille et petite-fille, Christianne, décédée à l'âge de 18 mois. Nous les prions de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

Changement de foire

Le 3 janvier prochain étant un dimanche, la foire fixée à cette date sera avancée d'un jour et se tiendra le samedi 2 janvier 1943.

Les rhumatisants veulent travailler

Cesser d'être impotent, pouvoir vaquer à ses occupations, c'est le grand désir de tous les rhumatisants. Rappelons-leur la grande efficacité du Gandol. Grâce à ses trois puissants calmants, le Gandol apaise la douleur. C'est, en outre, un éliminateur de l'acide urique, qui procure une amélioration durable. Ttes Pharmacies et Pharmacies à Cahors : 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

PALAIS DES FÊTES

Mardi 15, mercredi 16, jeudi 17, samedi 19 décembre, soirée 21 h. Dimanche 20, deux matinées : 13 h. 45, 16 h. 30, soirée 21 h. Lucien Baroux dans : CHEQUE AU PORTEUR (interdit aux moins de 16 ans) avec un bon Complément, France Actualités.

LE PRÉSIDENT LAVAL parle à la presse

A la suite d'une conférence de presse, dimanche après-midi, le Président Laval a notamment déclaré :

« C'est un nouveau Laval que vous avez devant vous, proclamé-t-il durement. Assez d'hypocrisie. Il s'agit de choisir son camp sans équivoque et sans ambiguïté. Je veux la victoire de l'Allemagne. Je la veux pour mon pays, parce qu'il n'a plus que cette chance d'échapper au pire et au plus définitif des fléaux : le bolchevisme. Je sais que certains haussent les épaules devant ce péril. Ce sont des insensés ou des aveuglés. Ceux qui escomptent la victoire américaine ne veulent pas comprendre que M. Roosevelt apporte dans ses bagages le double triomphe des Juifs et des communistes. Libre à certains de le souhaiter, mais je suis résolu à les briser »

LA RELEVÉ

Des prisonniers rapatriés arrivent à Nantes...

Un groupe de prisonniers nantais libérés au titre de la Relève viennent d'arriver à Nantes où ils ont été accueillis par le représentant de la préfecture de la mairie et des autorités d'occupation.

...et à La Roche-sur-Yon

Un convoi de prisonniers vendéens, libérés au titre de la Relève, est arrivé dimanche, à 16 heures, à La Roche-sur-Yon. M. Vincent, chef de cabinet du préfet, leur a souhaité la bienvenue.

L'un des rapatriés a assuré le représentant du préfet de l'attachement de tous ses camarades au gouvernement du Maréchal.

La limitation des déplacements de voyageurs par chemins de fer

Le ministre, secrétaire d'Etat à la Production Industrielle et aux Communications, fait connaître que les difficultés de toute nature qui ont imposé jusqu'à présent la limitation des déplacements de voyageurs subsistent intégralement, et qu'en particulier, pendant les fêtes de Noël et du Jour de l'An, les trains ne pourront pas être doublés, le public est invité, en conséquence, à n'entreprendre de voyages durant cette période que pour des motifs impérieux et urgents.

En vue d'adapter le trafic à la capacité de transport, la S.N.C.F. appliquera dans certaines gares, pour les grands express désignés par affiches, le régime de l'inscription préalable obligatoire pendant la totalité de la période allant du samedi 19 décembre au lundi 5 janvier inclus.

EN PEU DE MOTS...

● Cette semaine il a été débarqué dans le port de La Rochelle 183.000 kg. de poissons divers contre 176.000 kg. la semaine précédente.

● M. Charles Dagniaux, plombier, qui possédait deux cartes de tabac, s'est vu infliger par la Cour de Douai 5.000 fr. d'amende.

● Cinq trains de prisonniers ramenant 3.389 libérés sont arrivés, vendredi, samedi et dimanche à Compiègne.

● Des incendies de forêts, en raison de l'extrême sécheresse, se sont déclarés dans l'Ariège. L'un qui s'est étendu à 250 hectares de magnifiques forêts s'est déclaré entre Montségur et Saint-Barthélemy. Les dégâts sont importants.

● La collection Georges Viau, qui comprenait 123 tableaux modernes, a été dispersée aux enchères de l'hôtel Drouot. Elle a produit 46.796.000 fr., somme portée à 53.815.400 fr. par les 15 0/0 de frais. Tous les records ont été battus.

coûte que coûte. Je reprends, vis-à-vis d'eux, le mot de Clemenceau : « Entre eux et moi, c'est une question de force. »

« La France est tombée très bas, mais la France, même réduite où elle en est réduite, c'est quelque chose de très grand. La France reprendra sa place. Je veux qu'elle retrouve cette place dans l'Europe et, pour cela, je poursuis la seule route qui puisse y mener, celle d'une collaboration avec l'Allemagne, loyalement acceptée et loyalement pratiquée, et qui doit transformer les rapports, depuis longtemps faussés, entre nos deux pays, en une amitié confiante »

« ...Je ne suis pas Français ? ironise-t-il avec une amertume un peu douloureuse. Je suis né à vingt kilomètres d'ici. J'ai les pieds si profondément enracinés dans le sol de cette vieille terre que c'est déjà comme si je commençais d'y être enterré. »

Une grave pénurie d'engrais menace notre agriculture

On sait que le Gouvernement poursuit actuellement l'examen des difficultés de ravitaillement et de production suscitées par l'entreprise anglo-américaine en Afrique du Nord. La presse, à plusieurs reprises, a exposé ces difficultés. Mais l'une d'elles semble avoir échappé à l'attention générale : il s'agit pourtant de l'arrêt presque complet de notre approvisionnement en engrais, dont nous ne possédons plus, sur le territoire métropolitain, que des gisements très secondaires. Pouvons-nous pallier cette pénurie en nous tournant vers des produits artificiels de remplacement ? Nous ne le pensons pas, car notre production en séries de déphosphoration, faite de matières premières et de charbon, ne peut être étendue. Nous sommes dans ce domaine, lourdement tributaires de l'espace européen dont les besoins propres en engrais sont eux-mêmes croissants. Dilemme difficile à résoudre, comme on le voit.

Les phosphates nécessaires à la fabrication des engrais nous venaient de Tunisie, du Maroc et d'Algérie. Il nous reste à étendre l'exploitation de nos maigres et rares gisements de craie phosphatée de l'Eure ou de la Somme.

Nos stocks étaient eux-mêmes très faibles, sous réserve des contingents de superphosphates en cours de fabrication, on peut penser que, pour l'ensemble de la campagne agricole 1942-43, une diminution importante de la répartition en résultera. On voit les conséquences redoutables de cette pénurie. Elle n'empêchera pas seulement de fabriquer les engrais composés, ceux-ci devant être désormais réduits aux deux seuls éléments azote et potasse. Mais elle retiendra non seulement sur les récoltes de l'année prochaine, mais sur celles des années à venir. Ainsi, l'occupation de l'Afrique du Nord ne compromet-elle pas seulement notre ravitaillement actuel, mais aussi notre approvisionnement futur.

DU MIEL

La santé et le régal de tous

La 1^{re} édition « Les Débuts Apicoles » étant épuisée, je vous présente un album apicole (36/20) de 40 figures sur planches et texte explicatif résumant toute l'apiculture pratique et vivante permettant la construction facile d'une ruche à cadres et la mise en marche d'un rucher.

Corporations, écoles, débutants en apiculture, ce petit album vous intéressera. Faites-le connaître autour de vous. L'album est vendu 20 fr. franco. Adressez les commandes à l'auteur : P. VILLAVOY, répétiteur, chargé du cours d'Apiculture, Ecole d'Agriculture, Ahun (Creuse). G.C.P. Limoges, 139.66.

Les Sports

Une grande journée pour le ballon rond

En Coupe de France, Cahors bat Cahors après prolongation par 3 buts à 1

Par un temps splendide un nombreux public se presse autour des barrières de notre stade municipal. La musique des Pupilles de la Marine joue une de leurs célèbres marches et c'est la présentation des joueurs à une foule enthousiaste : Cahors au grand complet, à Cahors il manque l'avant-centre et l'inter-gauche titulaires. Sitôt après les trois couleurs françaises montent vers le ciel aux accents de La Marseillaise.

La partie s'engage, les deux équipes jouent contractées et se cherchent. Le début est à l'avantage de Cahors qui confectionne un foot-ball classique et dont les solides arrières s'opposent à la fougue des Stadistes. Cahors est très ardent, très rapide et démolit le jeu adverse. A la 20^e minute, sur un long coup de pied d'un demi, l'avant-centre Saby prenant le goal en défaut loge la balle dans les filets au milieu d'applaudissements répétés d'un public vibrant. A la mi-temps : Cahors 1, Cahors 0.

A la reprise, la partie est toujours aussi ardente. Cahors domine et 10 minutes après réussit à égaliser par un magnifique schoot de Gros. Le jeu reste à l'avantage de Cahors qui se heurte à une défense intraitable, mais temporeuse trop devant les buts adverses. La fin du temps réglementaire est sifflée, les deux « onze » sont très fatigués et les prolongations se jouent.

A la 13^e minute, Bauwens marque sur passe de Laffont. Le S.C. sent la longue et dure partie qu'il vient de fournir, Cahors en profite pour attaquer mais la défense locale est solide. Au cours de la seconde prolongation, un joueur cadurcien marque le 3^e but pour Cahors. C'est la fin, Cahors a éliminé notre brillante équipe cadurcienne par 3 à 1. A Cahors, Marfany, Cazzaro, Gros et Specht ont fourni une très grande partie.

Toute la presse a décrit cette magnifique partie de foot-ball où le Stade Cadurcien a été jugé à sa juste valeur. Ses équilibreurs peuvent être fiers de ce score car ils sont dignes de figurer parmi les meilleures équipes « Amateurs » du Comité des Pyrénées.

RUGBY

A SOULLAC

Rugby. — A Souillac, match amical : Union Sportive Souillac (1) bat Stade Cadurcien (1) par 14 points (4 essais 1 but) à zéro. — Match joué sans aucune conviction de la part du quinze souillagais qui joua bien la plus mauvaise partie de la saison. On vit au cours de la partie les avants jouer dans la ligne des trois quarts. Mauvaise partie de tous les joueurs souillagais qui jouèrent en-dessous de leur réputation, et on enregistra les absences de Castanet, Sembelles, Léry, Tavernier. A Cahors, bonne petite équipe, qui joue le jeu. A Souillac, manque d'entraînement, il faudra en mettre un coup cette semaine car dimanche il y a championnat.

On nous annonce la rentrée à l'U.S.S. d'un brillant joueur d'un club d'excellence du Midi qui ferait sa rentrée à l'occasion du match de championnat Cahors-Souillac le 10 janvier.

Dimanche 20 décembre, en championnat des Pyrénées, Union Sportive de Souillac (1) contre C.S. Villefranche (1). — Nous espérons que le quinze souillagais se présentera au grand complet et enlèvera une victoire qui le classera définitivement 1^{er} de sa poule.

Classement du championnat des Pyrénées : 1^{er}, Souillac ; 2^e, Castelsarrasin ; 3^e, Grenade ; 4^e, Moissac ; 5^e, Cahors, Villefranche.

Souillac devrait conserver la première place ; tout dépend de son match de dimanche prochain. Jusqu'à ce jour, en championnat, Souillac a battu Grenade à Grenade par 8 à 6 et Moissac par 16 à 0, et un match nul avec Castelsarrasin, 0 à 0.

CAHORS

Saint-Cirq-Lapopie

Livraison des tabacs. — Les planteurs de tabac de la commune de Saint-Cirq-Lapopie sont appelés à livrer leur récolte au Magasin de Cahors les 21 et 22 janvier 1943. Les cultures devront être portées la veille de leur livraison au Magasin afin de procéder aux formalités de l'enregistrement.

MA BONNE ÉTOILE

PAR CONCORDIA MERREL N° 47

A chaque selle pendait un attirail complet de cow-boy ; les trois cavaliers portaient des costumes de ville usagés.

Daniel pensait en les regardant : « Voilà un trio que Stella se plairait à voir en action sur la piste ! » puis il dit :

— Je me charge de découvrir une prairie pour y lâcher les chevaux pendant la journée et de les mettre à l'abri pour la nuit... Peut-être aussi trouverai-je moyen, garçons, de vous procurer quelques besoins provisoires aux écuries... Cela vous va-t-il ?

— Pourvu que nous puissions manger et boire, nous accepterions volontiers n'importe quel travail, déclarèrent les interpellés en chœur.

Après avoir obtenu l'autorisation de Turnbull, Daniel conduisit les chevaux dans un pré. Il descendit ensuite au village d'où il rapporta des provisions de tous genres.

Une heure après, la compagnie se trouvait réunie autour d'une table surchargée de victuailles et de bouteilles.

A première vue, Stella fut conquise par la rude mine des cow-boys et elle admira sans réserve leurs fringantes montures.

Elle donna des ordres pour que les « garçons » (appellation qui devint vite populaire) fussent employés soit aux écuries, soit au jardin ; ils se mirent en

Labenque

Marché aux truffes. — Le premier marché aux truffes de la saison a eu lieu à Labenque. L'apport fut de 150 kg. environ. Les prix ont oscillé entre 300 et 330 fr. le kg. Deux ou trois lots de qualité ont atteint 350 fr.

Montgesty

Accident de chasse. — Dimanche 6 décembre, alors que la jeunesse de notre commune escomptait clôturer gaiement la période de chasse, un fâcheux accident vint contrecarrer ses projets.

M. Gérard Galthié accrocha la gachette de son fusil à une branche, alors qu'il franchissait un mur croulant, et reçut la décharge dans le pied droit. Transporté immédiatement à l'hôpital, M. Galthié a dû subir une légère opération.

En espérant que cet accident ne compromette pas longtemps sa brillante carrière sportive, nous adressons à notre jeune ami nos vœux de prompt et complet rétablissement.

FIGEAC

Corn

Nécrologie. — Nous avons le regret d'annoncer le décès, survenu au bourg de Corn, d'Eugénie Réveillac. La défunte était âgée de 73 ans.

A sa famille, nos sincères condoléances.

FIGEAC

Distribution des bons de chaussures. — La liste des bénéficiaires des bons de chaussures est affichée à la Mairie où les intéressés pourront retirer leurs bons, 2^e étage :

En ce qui concerne les femmes, du 7 au 14 décembre ; en ce qui concerne les hommes, cadets et gargonnetts, du 14 au 19 décembre, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30.

Acte de probité. — Nous avons relaté il y a quelques jours qu'un brave garçon s'était empressé de remettre au commissariat de police des tickets d'alimentation, trouvés sur la voie publique. Nous apprenons que le jeune Jean Raffly, apprenti-mécanicien chez M. Planq, place Champollion, fils de Mme Raffly, la dévouée institutrice de Capdenac-le-Haut, en ayant trouvé également, s'est empressé d'imiter cet exemple. Ils furent retirés peu après par une mère de famille désolée de cette perte. Nos félicitations à cet honnête garçon.

Larnagol

Les belles familles. — Les époux Roumégoux, métayers chez Mme Bessac à Souzac, viennent d'avoir un gros garçon qui a été prénommé Maurice. C'est leur 6^e enfant. Félicitations et vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Saint-Céré

Croisade d'hiver du Secours National. — La Grande Quinzaine du Secours National commencée le 6 courant et précédée de la collecte en nature donne déjà de beaux résultats dans notre canton. Trois de nos communes ont déjà ramassé près de deux tonnes de pommes de terre, légumes, châtaignes, noix, etc.

La quête à domicile dans Saint-Céré et dans les communes du canton doit se faire du 13 au 20 décembre. Nous sommes persuadés que nos compatriotes répondront unanimement à l'appel du Maréchal et qu'ils réserveront le meilleur accueil aux personnalités qui viendront les solliciter. Il faut être très généreux car les misères à soulager sont nombreuses. Nous remercions d'avance tous les donateurs, au nom de nos frères malheureux.

Croix-Rouge. — La vente des denrées pour les colis individuels pour prisonniers de guerre recommencera, dans le local de l'entraide, rue Pierre-Benoît, le jeudi 17 décembre.

Une 2^e vente aura lieu le mercredi 30 décembre pour permettre l'expédition des colis qui ne pourront avoir lieu si la vente avait lieu le jeudi 31. Parents, épouses et mères de prisonniers, reprenez bien ces deux dates.

Thémines

Nous les revoiyons... les fileuses, les que-noilles, les rouets, les fuseaux légers et ronronnants... Notre voisine, la vieille Marie, filant à longueur de journée, au soleil sur son balcon, est une continuelle attraction pour les passants ; elle suscite des émulés et donne conseils et leçons aux inexpérimentées pleines de zèle. Bravo ! tournez légers fuseaux, vieux rouets de nos mères-grands. Grâce à vous, nos enfants et nos prisonniers auront de chauds lainages et votre coquette industrie... manuelle, adroite fileuse, contribue pour sa part au redressement général. Françaises du xxe siècle, vous êtes bien de la même lignée que vos aînées filant pour Duguesclin.

Nous boirons du vin

en participant à l'échange CUIVRE-VIN du 15 au 31 Décembre

Si l'on en juge par les premiers résultats de la collecte CUIVRE-VIN, les viticulteurs français auront, l'an prochain, grâce à la participation de tous, le sulfate de cuivre nécessaire à la sauvegarde de nos vignes.

Ne tardez pas à apporter, vous aussi, aux Centres de collecte des villes ci-après : Cahors, Gourdon, Figeac, les objets ménagers en métal cuivreux qui ne vous sont pas indispensables. Consultez les affiches administratives apposées sur tous les bâtiments publics ; ces affiches indiquent pour chaque ville de collecte la liste des « Centres de Collecte ». Ne perdez pas de temps, la période de collecte sera irrémédiablement close le 31 décembre.

Il est rappelé que, par tranche de 200 gr. de métal cuivreux, il sera remis un « Bon » pour 1 litre de vin à prendre, immédiatement et gratuitement, chez n'importe quel détaillant en vin de chaque ville de collecte (se munir de récépissés).

Venez au secours de notre vignoble menacé. Nous boirons du vin, si chacun de nous comprend son devoir et ses propres intérêts.

GOURDON

Dégagnac

Décès. — C'est avec le plus grand regret que nous avons appris le décès, à l'âge de 65 ans, de Mme Fresquet, du village de Jouclard, enlevée à l'affection des siens à la suite d'une longue maladie.

C'est avec la même peine que nous apprenons la mort, à l'âge de 53 ans, de M. Villès, du hameau de Graulier-Haut, décédé en moins de 24 heures d'une déchirure de l'estomac.

On nous annonce encore le décès de Mme Vve Coupot, survenue au village de Pénat, à l'âge de 83 ans. Nous prions toutes ces familles en deuil de bien vouloir agréer nos plus sincères condoléances.

Gramat

La Croix-Rouge Française. — La collection des colis du prisonnier reprendra pour le mois de décembre les jours suivants : pour la commune de Gramat, le jeudi 17 décembre ; pour les communes du canton, le vendredi 18 décembre.

La dernière permanence de l'année pour tous aura lieu le lundi 28 décembre. Les personnes n'ayant pu bénéficier du colis de Noël avant le 20 novembre 1942 pourront apporter une étiquette supplémentaire destinée à ce colis. Distribution des boîtes métalliques aux mêmes dates.

Lamothe-Fénelon

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance d'une belle fillette qui a été prénommée Suzanne chez les époux Destrel-Malet. C'est leur dixième enfant. Tous sont vivants et sont en très bonne santé. Compliments aux parents et vœux de bonne santé.

Léobard

Accident agricole. — L'ouvrier bûcheron Raphaël Toral, employé par les frères Drouard à l'exploitation des bois à Léobard, a fait une chute en procédant à l'arrachage d'un arbre et s'est blessé à l'épaule gauche. M. le Dr Martin-Bihourd qui lui a donné ses soins empressés a prescrit un repos de quinze jours.

Martel

Rapatrié. — Nous apprenons avec plaisir le retour de M. Pierre Souletie, négociant place des Consuls, rapatrié d'Allemagne pour cause de maladie. Avec nos souhaits de bienvenue nous lui adressons nos vœux de prompt rétablissement.

Strenquels

Cinquantenaire. — Mme et M. Antonin Tarava ont célébré, ces jours derniers, le cinquantième anniversaire de leur mariage. Nous leur adressons nos meilleurs vœux.

N'abusons pas des purgations

Les purges brutalisent l'intestin, qui réagit ensuite en aggravant sa paresse. Mieux vaut recourir à un laxatif doux, comme Vichybol, qui agit naturellement, en stimulant foie et intestin. Un comprimé Vichybol le soir assure une évacuation complète et sans colique le lendemain. 8 fr. 20, ttes pharmacies.

Salviac

Nécrologie. — Nous avons appris avec peine la mort survenue à Cahors dans sa famille de Mme Mélanie Vidal, originaire de notre ville où elle avait passé la plus grande partie de son existence. La défunte était âgée de 83 ans, elle était bien connue et justement appréciée par sa grande activité malgré sa vieillesse. Nous prions les familles Guérin-Boutot de trouver ici l'expression de nos bien vives et sincères condoléances.

AVIS AUX ABONNÉS ET USAGERS DU TELEPHONE

Le Télé-Havas du Lot (jumelé avec Tarn-et-Garonne), Edition 1943, est en préparation.

Ce répertoire téléphonique par excellence, doté d'une liste alphabétique et professionnelle, éditée dans le but de faciliter les relations téléphoniques et commerciales, sera adressé contre participation de 12 frs (frais d'envoi compris) aux souscripteurs ayant fait parvenir leur demande accompagnée du montant, avant le 20 janvier 1943, à l'Agence Havas, Service Télé-Havas, 73, rue Alsace-Lorraine à Toulouse (Haute-Garonne).

Tout abonné au téléphone est prié de faire connaître à ce même service, avant le 15 janvier prochain, tous changements ou rectifications.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

1^{re} insertion
D'un acte sous seing privé enregistré à Cahors A.C. le sept décembre 1942, vol. ssp., F° 67, N° 19, il apparaît que :

Monsieur Joseph QUANTIN, Expert-Comptable breveté par l'Etat, Chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Uzerche (Corrèze), a cédé à Monsieur Jean HUGOT, comptable, directeur du Bureau de QUERCY-PERIGORD, demeurant à Cahors, 7, rue des Cadourques (Lot).

LA CLIENTELE de son Bureau du QUERCY-PERIGORD créée par le vendeur en 1905, telle qu'elle existait au trente et un décembre mil neuf cent quarante-deux.

La présente cession aura effet à compter du premier janvier mil neuf cent quarante-trois.

Les oppositions seront reçues au siège du Cabinet Joseph QUANTIN, Bureau du QUERCY et du PERIGORD, 7, rue des Cadourques à Cahors.

DIRECTION DES DOMAINES DE CAHORS

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DE TROIS CHEVAUX REFORMES

Le jeudi 31 décembre 1942, à 14 h., il sera procédé à l'Établissement hippique du Ségala, près Gramat (Lot), à une vente aux enchères publiques de trois chevaux réformés.

La vente aura lieu par unité, sans garantie aucune pour les vices rédhibitoires. Un droit de priorité sera réservé aux cultivateurs ayant eu des chevaux réquisitionnés, ou justifiant de leur besoin en bêtes de travail.

Les prix seront perçus au comptant, augmentés de 12 0/0 pour tous frais.

Consulter les affiches ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au bureau des Domaines de Gramat. — Le Receveur des Domaines : POURRILLON.

DIRECTION DES DOMAINES DE CAHORS

(Tél. 227)
Le 28 décembre 1942, à treize heures, il sera procédé à la Salle des criées du Palais de Justice à Cahors à la vente aux enchères publiques et verbales du matériel automobile ci-après, stationné au parc Artigales, de Calamane, près Cahors (Lot) et à Cahors, route de Toulouse (Huilerie Barat) :

1^o 36 véhicules utilitaires (camions, camionnettes, cars, Renault, Unic, Peugeot).
2^o 22 voitures de tourisme Peugeot.

Droit de priorité réservé à certaines catégories d'acheteurs (prisonniers de guerre, industriels, commerçants patentés, agriculteurs exploitants).

Paiement comptant. Frais en sus : 12 0/0. Visite du matériel tous les jours non fériés.

Notice adressée par Direction des Domaines de Cahors, sur demande accompagnée d'une enveloppe timbrée.

Active, peu coûteuse...

...telle est la solution dépurative que vous obtenez en versant un flacon de Sels Largin dans un litre d'eau. L'usage de cette solution à base de Chlorure de Magnésium est recommandé comme éliminateur des déchets toxiques (action sur le foie) et de ce fait comme rafraîchissant et particulièrement contre les affections, démaigrissements et rougeurs de la peau. Les Sels Largin, pour un litre de solution, valent seulement 10 fr. 40. Ttes Pharm.

AVIS DE DECES

Madame et Monsieur Darius REYGASSE et leur fils Max ont la douleur de vous faire part du décès de

Mademoiselle Alice REYGASSE
Institutrice en retraite
âgée de 57 ans

leur sœur, belle-sœur et tante.
L'inhumation a eu lieu le 11 décembre 1942 à Montlauzun (Lot).

AVIS DE DECES

Mademoiselle Octavie RAPATEL, le commandant RAPATEL, Madame et Monsieur Pierre BABY et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part du décès de

Mademoiselle Léonie RAPATEL
âgée de 86 ans
survenu à Foix le 11 décembre 1942.
Foix, 7, Avenue Lakanal.

REMERCIEMENTS

Mme et M. Ludo ROLLÉS ; M. et Mme DAJEAN, née ROLLÉS ; Mme et M. JARROUX et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve ROLLÉS
née VIDAL

leur mère, belle-mère et grand-mère.

REMERCIEMENTS

Les familles LAFON, BÉRAIL, ROLLÉS, BLANC, GERNOLLES, FAUCHÉ, LAVERGNE, TISSANDIÉ, VALADIÉ et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve ROLLÉS

REMERCIEMENTS

Mme Vve Jules TESQUET ; M. et Mme Louis COUDREAU (née TESQUET) et leurs enfants ; Mlle Odette TESQUET et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Jules TESQUET

ETUDE DE M^e BOUYSSOU Jean-Léon
Licencié en Droit
Notaire à Cahors

Deuxième avis

Aux termes d'un acte passé devant M^e BOUYSSOU, notaire à Cahors, le cinq novembre mil neuf cent quarante-deux, enregistré le 13 novembre 1942, volume 785, folio 1, numéro 6, intervenu entre Madame Marie REDOULES, veuve de Monsieur ALADEL Victor, Mademoiselle Marie-Thérèse ALADEL, Monsieur Francis ALADEL et dame BESSAC Paulette son épouse, tous demeurant ensemble à Cahors, 7, rue St-Géry, et Monsieur Pierre ALADEL et dame MARMIESSE Andrée-Jeanne, demeurant à Cahors, rue du Château-du-Roi, n° 17.

Il fut attribué à Mademoiselle Marie-Thérèse ALADEL, sus-nommée,

Un fonds de commerce et magasin de chaussures, sis à Cahors, place du Marché, dans des locaux dépendant d'une maison appartenant à Monsieur Léon ALBERT, inscrit au registre de commerce sous le n° 2951, ayant dépendu de la communauté d'acquêts d'entre les époux ALADEL Victor et REDOULES Marie, demeurant à Cahors.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de M^e BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Avis de la présente vente a été donné dans le Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce le 28 novembre 1942, N° 95.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les vingt jours de la présente insertion au domicile élu par les parties à Cahors, chez M^e BOUYSSOU, notaire.

Pour deuxième avis. Signé : Bouyssou.

PETITES ANNONCES

Recherche BONNE à tout faire. Sérieuses références. S'adresser : M. Vegh Gabriel, au Gal, Prayssac (Visa n° 50).

Imp. COUESLANT, Le co-gérant : PARAZINES, U.O. 3138, 15-12-42.

Le qu'il faut savoir des BONS DU TRÉSOR

- Ils vous permettent de tirer profit de tout l'argent liquide dont vous n'avez pas immédiatement besoin.
- Les échéances sont à 6 mois, 1 an, 2 ans.
- Les coupures sont de 1.000 francs, 5.000, 10.000 et au-dessus.
- L'intérêt payé d'avance, est de : 1,75 % pour un Bon à 6 mois, 2,25 % pour un Bon à 1 an, 2,50 % pour un Bon à 2 ans.
- Les Bons sont délivrés au porteur ou à ordre.
- VOUS TROUVEREZ DES BONS : dans les Caisses Publiques et les Banques ; chez les Agents de change et les Notaires ; auprès des Caisses d'Épargne.

(À suivre.)